



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 15 octobre 2024 à 19 h 30, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé, située au 531, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 337 098 –21 chemin du Petit-Portage

La demande de dérogation mineure 2024-007 vise à permettre l'implantation d'un cabanon située en cour avant à une distance de 2 mètres de la ligne avant, alors que l'article 4.4 du règlement de zonage numéro 60-89-02 exige qu'aucun bâtiment complémentaire soit implanté en cour avant.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Didace, ce 30 septembre 2024.

Chantale Dufort
Directrice générale et greffière-trésorière